Cinquante cinquième année. - N ° 12 A Lundi 18 et mardi 19 janvier 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1661

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

847 713 575 RCS Perpignan.
FIFO.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : Allée Principale, Marche International Saint-Charles, 66000 Perpignan.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 90000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restauration traditionnelle, pizzeria, débit de boissons, traiteur, cave à vin, fabrication et vente de plats, de pizzas sur place et à emporter, organisation de soirées à thème..
Adresse : Allée Principale, Marche International Saint-Charles, 66000 Perpignan.
Précédent propriétaire : 801 795 188 RCS Perpignan. **BRASSERIE SAINT CHARLES.**
Date d'effet : 5 décembre 2020.
Date de commencement d'activité : 5 décembre 2020.
Publication légale : Parjal *du* 21 novembre 2020.
Oppositions : Au Cabinet de la SELARL HBML sise à TOULOUGES (66350) - 3, Boulevard de Clairfont - Zone Naturopôle Bâtiment D.
Commentaires : Nouveau siège. Reprise de l'activité après suspension. Acte sous seing privé en date du 06/11/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de SIE PERPIGNAN 1 Enregistrement 2010 € le 16/11/2020, Dossier 2020 00073609. Référence : 6604P01 2020 A 04500. Adresse de l'ancien propriétaire : 34 Avenue François Arago 66440 TORREILLES. Adresse du nouveau propriétaire : Allée Principale Marche International Saint-Charles 66000 PERPIGNAN. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..